UNION NATIONALE DES INTERETS PROFESSIONNELS HORTICOLES

LETTRE INFO

n°14 Juin 2015

UNIPHOR

Zéro Phyto. Tous concernés

Surfant sur les vagues écologiques, les ministres redoublent d'ardeur. Ségolène Royale a annoncé son intention d'interdire la vente, en libre service, aux particuliers, d'un désherbant à base de glyphosate. Le produit devra être obtenu sur demande auprès d'un vendeur certifié. De plus, si la loi sur la croissance verte est adoptée l'usage des produits phytosanitaire sera interdit dans les espaces publics à partir du 31 décembre 2016. Ces mesures vont impacter l'ensemble de nos métiers.

Paysagistes : on peut espérer que le recours aux professionnels sera plus fréquent même chez les particuliers. Mais avec la concurrence des auto-entrepreneurs, des associations et des entreprises de service à la personne, la lutte va être serrée. Certaines techniques comme les enrobés, le paillage, ne seront pas à portée de tout le monde. De plus si les paysagistes restent les derniers à pouvoir utiliser des produits phytosanitaires certains travaux leurs seront dévolus. Pour les jardins publics les choses ont été faites dans la précipitation. Prévue en 2020, l'interdiction tombera fin 2016. Les communes qui n'auront pas eu le temps de former leur personnel ou de s'équiper pourraient faire appel aux entrepreneurs locaux. Elles pourraient également modifier leurs habitudes et préférer les graviers à la pelouse

Producteurs : les choix des consommateurs sur les gammes vont sans doute changer avec le durcissement des loi anti-phyto pour les particuliers. Si préserver l'environnement est un choix, il faut aller au bout de la logique. Les plantes choisies par les jardins publics et les particuliers devraient être locales pour un bilan carbone neutre et une meilleure acclimatation des végétaux. Les producteurs ne doivent plus hésiter à afficher qu'ils cultivent en respectant les normes phytosanitaires françaises qui sont parmi les plus drastiques.

Commerçants, fleuristes : les modifications de comportement franchiront-elles la porte des boutiques ? La bouquéterie sera peut-être épargnée. Mais, avec l'extrémisme écologique les dommages collatéraux sont toujours possible. Des adhérents relatent fréquemment le rejet des emballages cellophanes par certains clients.

Malheureusement l'environnement n'est qu'un prétexte. Faire croire aux parisiens que le zéro phyto fera de leur agglomération une ville verte est une plaisanterie. Il est, en réalité, plus facile de s'en prendre aux producteurs, aux paysagistes et aux jardiniers amateurs. Dans un pays ultra urbanisé où l'on peut passer sa vie sans voir une vache ailleurs qu'à la télé, les bonimenteurs ont tous les droits.

Val'hor - opposition

L'UNIPHOR et le Synapses ont porté opposition contre l'extension du nouvel accord Val'hor pour la période 2015-2018.

Dans une lettre adressée au ministre, nos deux organisations soulignent l'incohérence à laquelle sont soumis les professionnels de la filière.

Les critères choisis par l'interprofession pour élaborer les grilles de taxation sont, à de nombreux points de vue, très éloignés des réalités économiques des entreprises taxées. Ces choix font naître des distorsions parfois importantes et contribuent à la mise en œuvre d'une taxation injuste.

Nous avons porté à l'attention du ministre d'autres problématiques inhérentes à la taxe Val'hor, cependant force est de constater que les anomalie liées à la taxation elle-même sont nombreuses.

Les publications économiques sur la filière soulignent la situation préoccupante des professionnels. Il conviendrait de ne pas y rajouter l'injustice.

UNIPHOR

29 C Bd Edgar Quinet
75014 PARIS

Tel : 01 43 21 43 49
Fax : 01 43 21 49 93

bureau-uniphor@orange.fr
Site : www.uniphor.fr